



Lettre

@ Département Retraites

<mailto:ppihet@force-ouvriere.fr>

Le 20 septembre 2018 – N°152

- ▶ Non au holdup sur les retraites !
- ▶ Réforme des retraites : la concertation reprend le 10 octobre
- ▶ Augmentation des arrêts maladie : le gouvernement lance une mission
- ▶ Santé au travail : le rapport Lecocq est paru
- ▶ Mise en place d'une CMU-C dite « contributive » : le projet de fusion des dispositifs de CMU-Complémentaire (CMU-C) et d'Aide à la Complémentaire Santé (ACS)
- ▶ Forum bien vivre sa retraite : le 16 octobre à Paris

Retraites

▶ Non au holdup sur les retraites !

Vous trouverez ci-dessous les termes du communiqué de l'Union Confédérale des Retraités en date du 11 septembre 2018 :

« L'Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière condamne vivement la spirale des mesures budgétaires gouvernementales attentatoires au pouvoir d'achat des retraités et futurs retraités.

Après l'annonce de la programmation d'une sous-indexation des pensions de retraites par rapport à l'inflation – elles n'augmenteront que de 0,3 % pour 2019 et 2020 – les retraités réalisent que les coups de rabot ne s'arrêteront pas là.

Une nouvelle salve de ponctions, aussi inique que sournoisement mise en œuvre, s'abattra dès le début janvier 2019 sur les retraites du régime de base de Sécurité sociale, via le prélèvement à la source (PAS).

Le PAS de l'impôt sur le revenu va en effet s'appliquer aux pensions de retraite du régime de base de décembre 2018 qui seront payées à terme échu c'est-à-dire en janvier 2019.

Donc, pour les retraités, 2018 ne sera pas une année blanche !

Une ponction difficile à avaler, qui bat en brèche toute l'argumentation gouvernementale selon laquelle le PAS serait une réforme pour un impôt plus juste payé en temps réel !

Si le gouvernement a trouvé des mesures pour moins pénaliser les 8 millions de ménages bénéficiant de crédits d'impôts notamment en cas d'emploi à domicile, saura-t-il trouver les outils de bricolage pour réparer le « big bug fiscal » opéré sur les 16 millions de retraites dues au titre de décembre 2018 du régime général ?

Ce qui est certain, c'est que le gouvernement s'acharne à rester sourd aux attentes et aux besoins des retraités, préférant privilégier les cadeaux fiscaux à certains.

Les retraités Force Ouvrière seront dans la rue le 9 octobre prochain, aux côtés de leurs camarades en activité, pour exprimer toute leur colère et leur indignation. »

▶ Réforme des retraites : la concertation reprend le 10 octobre

Cette réunion rassemblera l'ensemble des organisations syndicales et patronales représentatives.

Ce sera l'occasion de dresser un premier bilan, mais également d'examiner le calendrier et les modalités de la suite des travaux, selon Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la Réforme des retraites.

Rappelons à cet égard que celui-ci n'a en revanche quasiment rien dévoilé, pour le moment, de ses intentions.

Maladie

► Augmentation des arrêts maladie et des Indemnités Journalières: le gouvernement lance une mission

Selon le dernier rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), les IJ ont représenté un peu plus de 10,3 milliards d'euros en 2017, soit une progression de 4,4 % en un an. Matignon a confié une mission de réflexion sur les arrêts de travail à Jean-Luc Bérard, DRH du groupe industriel Safran, et à Stéphane Seiller, magistrat à la Cour des comptes. Un premier point d'étape sera fait en octobre ; les propositions sont attendues pour la fin de l'année ou au début de l'année 2019. Avant le lancement de cette mission, l'exécutif avait envisagé de mettre à la charge des entreprises quatre jours d'indemnités journalières pour les arrêts de travail d'une semaine.

Le recul de l'âge de départ en retraite constitue un facteur non négligeable de l'augmentation des Indemnités Journalières, ce que souligne d'ailleurs le rapport.

Santé au travail

► Santé au travail : le rapport Lecocq est paru

C'est la recommandation phare du rapport Lecocq : regrouper dans une instance unique de prévention, au niveau régional ; l'intégralité des acteurs de la santé au travail afin d'offrir aux entreprises un meilleur service en termes de prévention des risques professionnels. On peut en douter car cela sous-entend la disparition des services de proximité

↳ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/08/rapport_de_mme_charlotte_lecocq_sur_la_sante_au_travail_-_28.08.2018.pdf

Complémentaire Santé

► Mise en place d'une CMU-C dite « contributive » : le projet de fusion des dispositifs de CMU-Complémentaire (CMU-C) et d'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) :

Annoncée le 13 septembre lors de la présentation par le Président de la République du « plan pauvreté » le nouveau dispositif vise à permettre aux assurés, dont les revenus sont légèrement supérieurs à ceux actuellement prévus pour le bénéfice de la CMU-C mais insuffisants pour faire face correctement aux soins de santé, de bénéficier d'une complémentaire santé pour la somme maximale d'1 euro par jour et par personne. Les paramètres de ce nouveau dispositif restent à définir, notamment son articulation avec la réforme « 100% Santé ».

A noter sur votre agenda

► Forum bien vivre sa retraite : le 16 octobre à Paris

L'assurance Retraite Ile de France organise chaque année des forums « bien vivre sa retraite ». Le prochain aura lieu le mardi 16 octobre 2018. Au programme : des stands d'information, des ateliers de sensibilisation, des conférences sur le thème du bien vieillir. Cité de la Mode et du Design 34, quai d'Austerlitz 75013 Paris Entrée libre et gratuite de 9h à 17h